

N° 7162¹¹**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2017-2018

PROJET DE LOI**relative à l'évaluation des incidences sur l'environnement
et portant modification :**

- 1° de la loi modifiée du 25 mai 1964 concernant le remembrement des biens ruraux ;**
- 2° de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés ;**
- 3° de la loi du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles ;**
- 4° de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau**

* * *

**DEPECHE DU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES DEPUTES
AU PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT**

(18.4.2018)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer qu'il a été procédé au redressement de quelques erreurs matérielles qui se sont glissées dans le projet de loi mentionné sous rubrique :

1. À l'article 2, paragraphe 1^{er}, le renvoi à « l'article 1^{er}, paragraphe 2 » est remplacé par un renvoi à l'article 1^{er}, paragraphe 3^o».
2. À l'article 4, paragraphe 1^{er}, le renvoi à « l'article 2, paragraphe 3, points 2 et 3 » est remplacé par un renvoi à « l'article 2, paragraphe 3, points b) et c) ».
3. À l'article 5, paragraphe 2, le renvoi à « l'article 2, paragraphe 2 et paragraphe 3, point 1 » est remplacé par un renvoi à « l'article 2, paragraphe 2 et paragraphe 3, point a) ».
4. À l'article 5, paragraphe 3, le renvoi à « l'article 2, paragraphe 3, points 2 et 3 » est remplacé par un renvoi à « l'article 2, paragraphe 3, points b) et c) ».
5. À l'article 32, le renvoi aux « articles 8 à 11 » est remplacé par un renvoi aux « articles 6 à 9 ».

*

Copie de la présente est envoyée pour information au Premier Ministre, Ministre d'État, à la Ministre de l'Environnement et au Ministre aux Relations avec le Parlement.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Le Président de la Chambre des Députés,
Mars DI BARTOLOMEO

